

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5625e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 29 janvier 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 29 janvier 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5625e séance à huis clos et ses membres ont rencontré les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH).
>
> ` Les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH.
>
> Les membres du Conseil, M. Mulet et les représentants des pays fournissant des contingents qui participaient à la séance ont procédé à un échange de vues. »

07-22367 (F) 290107 290107